ordre de choses, qui ne peut durer longtemps sans amener les plus tristes conséquences. Les lois les plus élémentaires de la morale font comprendre le danger de perversion qui doit nécessairement se trouver dans cet entassement d'hommes, pour plusieurs desquels les noms de vertu et de vice ont perdu leur signification. Ceux qui n'ont pas la pratique des prisons, ne peuvent pas toujours comprendre combien est important que tout soit calculé avec tact et précision, si l'on veut arriver à un succès véritable, même dans l'ordre moral. Les détenus sont plus ou moins enfants, un rien les irrite, les rend intraitables, comme aussi peu de chose pourra les satisfaire. Une douce réprimande aura sur certains caractères plus d'effet que les plus durs châtiments. Plus d'une fois à notre connaissance des châtiments ont été évités, des mécontentements apaisés par le seul fait d'une réprimande donnée privément à ceux qui avaient enfreint les règles de l'institution. Aussi je constate avec plaisir que les punitions un peu sévères sont devenues rares, grâce au moyen dont je viens de parler, et dont l'autorité s'est servie avec le plus grand succès.

Maintenant, quant à l'amélioration morale des détenus, je puis dire, sans crainte de me tromper, que sous ce rapport le pénitencier de St. Vincent de Paul, peut être avantageusement comparé avec n'importe quel pénitencier. Sans ètre aussi précis que certains officiels, qui pèsent et mesurent l'amélioration des prisonniers d'après le nombre de pages qu'i s ont lues dans l'année, le nombre de cérémonies religieuses auxquelles ils ont assisté ou la fréquence des entretiens qu'ils ont eus avec les chapelains, je suis certain que pour un bon nombre de nos détenus, l'amélioration morale et religieux a été considérable. Les moyens de devenir meilleurs leur sont abondamment fournis. Tout mon temps est donné à l'œuvre, dont je suis chargé, et quoique je ne réussisse pas toujours au gré de mes désirs, et que quelques uns restent sourds aux exhortations, qui leur sont adressées, je me console en pensant que bon nombre devront leur retour à la vertu aux soins religieux et aux instructions qui

leur sont donnés au pénitencier.

Comme l'année dernière, j'ai ordinairement visité le pénitencier deux fois par jour, le matin à l'heure de la prière, et le midi à l'heure de l'école. Le progrès dans l'enseignement a été satisfaisant. Bon nombre ont appris à lire et à écrire, qui ne savaient absolument rien à leur arrivée au pénitencier. Tous ceux qui savent lire prennent des livres à la bibliothèque, et se livrent avec avidité à la lecture dans les temps où ils ne sont pas occupés au travail. Pour plusieurs la privation d'un livre de lecture serait un grand châtiment. Il nous faudrait encore, pour satisfaire aux besoins des détenus quelques centaines de nouveaux volumes, car plusieurs ont déjà lu tous les livres que nous avons actuellement; ils sont obligés de lire une seconde fois les mêmes ouvrages, ce qui enlève une grande partie de l'intérêt qu'ils trouvent dans un exercice si propre à leur faire trouver moins longues et moins insupportables les longues heures d'isolement, pendant lesquelles ils sont enfermés dans leurs cellules.

Le nombre des détenus enfermés au pénitencier était de 122 le 31 décembre dernier; sur ce nombre 120 étaient catholiques. Cette année, à la même date, il curenfermait en tout 179 détenus, dont 151 catholiques, auxquels j'ai dû donner les soins de mon ministère. C'est justice de dire que toujours, j'ai rencontré de la part de tous de la bienveillance et de la bonne volonté dans les rapports fréquents, que j'ai dû entretenir privément ou publiquement avec ceux dont le soin spirituel m'est confié. La conduite à la chapelle à toujours été très satisfaisante, et les étrangers, soit prêtres ou laiques, qui ont assisté de temps en temps à nos offices religieux, ont été très édifiés, soit de la pompe de nos cérémonies religieuses, soit de la bonne tenue des prisonniers à la chapelle. Comme l'année dernière, mes rapports avec les officiers du pénitencier ont toujours été marqués au coin de la plus grande bienveillance. sans distinction de croyance ou de nationalité, m'ont témoigné la plus grande sympathie, et ont contribué par leur bonne volonté à rendre plus efficaces pour les détenus, et plus agréables pour moi, les devoirs quelques fois assez difficiles de ma charge. A tous j'offre l'expression de ma plus sincère gratitude, et promets de faire en sorte de rendre de plus en plus intimes les liens qui doivent unir tous les officiers d'une institution comme celle où nous travaillons tous à faire le bien, chacun dans la sphère qui nous est propre.

59